



COMMUNE DE TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

2024 - 049

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des Collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2 ;
- Considérant qu'il a lieu d'autoriser la circulation du convoi funéraire à partir du parking à côté de l'Eglise en direction du cimetière ;

ARRÊTONS

- Article 1** La circulation sera autorisée pour tous véhicules qui suivent le convoi funéraire de la partie du parking de l'Eglise (à coté du 11) en direction du cimetière initialement en sens unique dans la rue de l'Eglise
- Article 2** La signalisation appropriée sera installée par les soins de la MEL;
- Article 3** Ampliation du présent arrêté sera faite à :
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Lille ;
 - Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix ;
 - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille ;
 - Monsieur le Chef de la Police Municipale Mutualisée de Hem
- Article 4** Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toufflers, le 9 avril 2024.
Le Maire, Alain GONCE.

